



MOTION

Auteur neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Manfred Kuonen et Martin Kalbermatter

Objet Indépendance des représentants de la justice et contributions aux partis politiques

Date 15/12/2023

Numéro 2023.12.469

Les tribunaux et les autorités judiciaires doivent être neutres et indépendants: c'est là un des principes de base de l'État de droit. Nos juges prétendent certainement tous l'être, et ils le sont vraisemblablement. Si des raisons extérieures amènent les citoyens à en douter, les représentants de la justice, même les plus intègres d'entre eux, voient leur réputation entachée.

Les juges et les procureurs paient habituellement une contribution annuelle aux partis qui les ont proposés au Grand Conseil. Ces contributions font régulièrement débat dans tout le pays. À juste titre, selon nous. Même si, au travers d'une telle contribution, un juge ou un procureur ne se sent nullement lié à un parti ou à ses membres dans le cadre d'une procédure judiciaire, une telle pratique peut donner une impression de partialité aux yeux du public.

Il faut mettre un terme à cette ambiguïté, et l'argument selon lequel les partis perdraient ainsi des sources de revenu ne contrebalance pas l'effet opposé.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État de proposer une disposition légale interdisant une telle obligation de contribution des représentants de la justice, d'examiner et d'adapter les dispositions légales en ce sens dans les domaines concernés.